

Mon employeur veut que je rattrape mes heures "perdues"

Par **Maivka**, le **22/09/2020** à **14:49**

Bonjour,

Je suis employée en CDD à 39heures dans l'hotellerie. Je termine mon contrat le 30 septembre.

J'avais un planning établi et celui-ci a été changé à la dernière minute.

A 8 jours de finir mon contrat, mon employeur me demande de rattraper des heures perdues. Alors que d'une part ce n'est pas de mon ressort si il me manque des heures, j'ai toujours été présente, sans absence, sans retard, et d'autre part, ce n'est pas moi qui établit les plannings.

Et la, mon directeur me dit que je ne peux refuser ...

Pouvez-vous m'aiguiller s'il vous plait ?

Merci par avance de vos réponses !

Par **P.M.**, le **22/09/2020** à **15:16**

Bonjour,

L'employeur à une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence pour respecter son engagement contractuel...

Vous pourriez vous référer notamment à l'[Arrêt 16-25748 de la Cour de Cassation](#) :

[quote]

attendu que l'employeur est tenu de payer sa rémunération et de fournir un travail au salarié qui se tient à sa disposition ;

qu'ayant fait ressortir, par motifs propres et adoptés, que l'employeur ne démontrait pas que le salarié avait refusé d'exécuter son travail ou ne s'était pas tenu à sa disposition, la cour d'appel a légalement justifié sa décision

[/quote]

Vous pouvez donc refuser de récupérer ces heures...